

Résultats de l'évaluation de l'incidence algorithmique

Version: 0.10.0

Détails du projet

1. Nom de la personne sondée

Divers répondants à IRCC

2. Titre du poste

S.O.

3. Ministère

Citoyenneté et de l'Immigration (Ministère de la)

4. Direction

Planification et rendement des opérations

5. Titre du projet

Triage et déterminations positives de la recevabilité automatisés des demandes de permis de travail pour les demandeurs au Canada

6. Identifiant du projet provenant du Plan TI

S.O.

7. Programme ministériel (Cadre ministériel des résultats)

Travailleurs temporaires

8. Phase du projet

Mise en oeuvre

[Points: 0]

9. Veuillez fournir une description du projet :

"Ce projet a pour but de simplifier l'évaluation de la recevabilité des demandes de permis de travail postdiplôme (PTPD) et des autres demandes de permis de travail au Canada afin d'aider les décideurs d'IRCC à traiter les demandes de manière plus efficace. Pour ce faire, deux outils seront mis en oeuvre, l'un pour les PTPD et l'autre pour les autres prolongations de permis de travail. Étant donné la similitude de ces outils, cette EIA s'applique aux deux. Chaque outil identifie les demandes ordinaires qui feront l'objet d'un traitement simplifié et trie les demandes dans des bacs, selon leur niveau de complexité. Lorsqu'une demande est considérée comme une demande ordinaire pour un traitement simplifié, les outils peuvent uniquement déterminer que le demandeur est recevable. Les demandes plus complexes sont confiées à des agents qui les traitent manuellement et prennent une décision, comme auparavant. Dans le cas des demandes ordinaires, les outils peuvent seulement arriver à une détermination positive de la recevabilité; ils ne peuvent pas en déterminer l'irrecevabilité ni la recommander. Les outils n'évaluent pas l'interdiction de territoire, mais les problèmes connus d'interdiction de territoire font partie des critères de triage pour s'assurer que les demandes complexes sont immédiatement triées aux agents ayant l'expertise requise pour effectuer l'évaluation.

Toutes les évaluations d'interdiction de territoire continuent d'être effectuées par les agents, qui sont tenus d'examiner tous les renseignements pertinents du dossier lors du traitement des demandes, y compris les renseignements fournis dans les documents supplémentaires. Les agents prennent la décision définitive concernant toutes les demandes.

Chaque demande continue de faire l'objet d'une évaluation individualisée.

Aucune intelligence artificielle ni apprentissage automatique n'ont été utilisés pour bâtir ces outils. Ils reposent entièrement sur des règles créées par le personnel d'IRCC en fonction des critères de recevabilité et d'interdiction de territoire du programme.

Les agents sont formés afin de ne pas laisser les résultats du triage influencer leurs décisions. En outre, le guide de l'utilisateur énonce de manière explicite que les bacs de triage constituent des groupements administratifs afin de faciliter le traitement et qu'ils ne fournissent aucune indication du niveau de risque du client. Ces mesures atténuent le risque que les agents soient indûment influencés par les résultats des outils (ce que l'on appelle le « biais d'automatisation »).

Un processus continu d'assurance de la qualité a été mis en place pour vérifier si les agents prennent les mêmes décisions favorables concernant la recevabilité que les outils. Ce processus garantit que les outils n'introduisent pas de biais.

Comme garantie supplémentaire, les règles des deux outils font l'objet d'un processus d'examen approfondi. Avant leur mise en oeuvre, et à intervalles réguliers par la suite, les règles sont examinées par des agents expérimentés, des experts dans les domaines du droit, des politiques et de la science des données, ainsi que par des cadres supérieurs, afin de s'assurer qu'elles sont logiques, compréhensibles, non discriminatoires et harmonisées avec les critères de recevabilité établis. Une surveillance régulière et des mesures d'assurance de la qualité aident également à veiller à ce que les outils fonctionnent comme prévu, ainsi qu'à détecter rapidement et à atténuer toute répercussion négative imprévue, comme les biais ou la discrimination.

Les règles ne peuvent être divulguées au public afin de préserver l'intégrité du système d'immigration. "

À propos du système

10. Veuillez indiquer laquelle des capacités suivantes s'applique à votre système.
Optimisation des processus et automatisation des flux de travail: Analyser de vastes jeux de données pour déterminer et corriger les anomalies, les modèles de grappes, prévoir les résultats ou les façons d'optimiser; et d'automatiser des flux de travail spécifique.

Section 1: Niveau d'incidence: 2

Cote actuelle : 52

Cote d'incidence brute : 52

Cote d'atténuation : 35

Section 2: Exigences spécifiques au niveau d'incidence 2

Examen par les pairs

Consulter au moins un des experts suivants et publier l'examen complet ou un résumé en langage clair des conclusions sur un site Web du gouvernement du Canada :

- expert qualifié d'une institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou municipale
- membres qualifiés d'une faculté d'un établissement postsecondaire
- chercheurs qualifiés d'une organisation non gouvernementale pertinente
- tiers fournisseur contractuel avec une spécialisation pertinente
- un comité consultatif des données et d'automatisation spécifié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

OU

Publier les spécifications du système décisionnel automatisé dans une revue à comité de lecture. Lorsque l'accès à la revue publiée est restreint, veiller à ce qu'un résumé des conclusions en langage clair soit librement accessible.

Analyse comparative entre les sexes plus

S'assurer que l'analyse comparative entre les sexes plus aborde les questions suivantes :

- les incidences du projet d'automatisation (y compris le système, les données et la décision) sur le genre et/ou d'autres facteurs d'identité;
- les mesures prévues ou existantes pour faire face aux risques identifiés par l'analyse comparative entre les sexes plus.

Avis

Avis en langage simple fourni par l'entremise de tous les modes de prestation de services utilisés (Internet, en personne, par courrier, par téléphone).

Maillon humain de la prise de décisions

Des décisions peuvent être prises sans participation humaine directe.

Explication

En plus de toute exigence juridique applicable, s'assurer qu'une explication significative est fournie au client avec toute décision qui entraîne le refus de prestation ou service, ou qui implique une autre mesure réglementaire. L'explication doit fournir des renseignements au client, en langage clair, sur ce qui suit :

- le rôle du système dans le processus de décision;

- les données d'apprentissage et relatives aux clients, leur source et leur méthode de collecte, le cas échéant;
- les critères utilisés pour évaluer les données des clients et les opérations appliquées pour les traiter;
- le résultat produit par le système et toute information pertinente nécessaire pour l'interpréter dans le contexte de la décision administrative;
- une justification de la décision administrative, y compris les principaux facteurs qui l'ont motivée.

Les explications doivent également fournir des renseignements aux clients sur les possibilités de recours pertinentes, le cas échéant.

Une description générale de ces éléments doit également être mise à disposition par l'entremise de l'évaluation de l'incidence algorithmique et être repérable sur le site Web de l'institution.

Formation

Documents sur la conception et la fonctionnalité du système.

Gestion de la TI et de la continuité des activités

Aucune

Approbation de l'exploitation du système

Aucune

Autres exigences

La Directive sur la prise de décisions automatisée comprend également d'autres exigences qui doivent être respectées pour tous les niveaux d'incidences.

[Lien vers la Directive sur la prise de décisions automatisée](#)

Contactez le bureau de l'AIPRP de votre établissement pour discuter de l'exigence d'une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée conformément à la Directive sur l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée.

Section 3: Questions et réponses

Section 3.1: Questions et réponses liées aux risques

Raisons de l'automatisation

1. Qu'est-ce qui motive votre équipe à introduire l'automatisation dans ce processus décisionnel? (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)

Arriéré de travail ou de cas existant

Utilisation d'approches novatrices

Autre (veuillez préciser)

2. S'il vous plaît décrire

Faciliter une utilisation plus efficace des ressources d'IRCC dans le traitement

des demandes, aider à gérer le volume croissant de demandes, améliorer les délais de traitement.

3. Quels sont les besoins des clients auxquels le système répondra et comment le système y répondra-t-il? Si possible, décrivez la façon dont les besoins des clients ont été déterminés.

Le principal avantage pour les clients sera des décisions plus rapides grâce à un traitement plus efficace. Pendant la pandémie, les délais de traitement n'ont pas respecté les normes de service. Les clients ont exprimé leur mécontentement quant aux délais pour l'obtention d'une décision.

4. Veuillez décrire tous les bienfaits d'intérêt public que le système devrait avoir.

Les principal avantage sera que les étrangers qui ont demandé un permis de travail au Canada verront leur demande traitée plus rapidement. Les employeurs bénéficieront d'une disponibilité plus rapide des travailleurs étrangers.

5. Dans quelle mesure le système sera-t-il efficace pour répondre aux besoins des clients?

Très efficace

[Points: +0]

6. Veuillez décrire les améliorations, les bienfaits ou les avantages que vous attendez de l'utilisation d'un système automatisé. Cela pourrait inclure des indicateurs de programme et des objectifs de rendement pertinents.

IRCC sera en mesure d'allouer ses ressources de manière plus efficace pour atteindre les objectifs du programme. Grâce à l'automatisation des déterminations favorables concernant la recevabilité des demandes ordinaires, les agents pourront se concentrer sur les autres cas, ce qui se traduira par un traitement plus efficace de toutes les demandes. L'intégrité du programme sera maintenue grâce à des mesures de protection dans le système.

7. Veuillez décrire la façon dont vous allez vous assurer que le système se limite à répondre aux besoins des clients mentionnés ci-dessus.

Les outils ne s'appliquent qu'aux demandes de permis de travail pour les demandeurs au Canada. Leur portée est limitée à la fonctionnalité décrite ci-dessus.

8. Veuillez décrire toutes les concessions mutuelles entre les intérêts des clients et les objectifs du programme que vous avez pris en considération lors de l'élaboration du projet.

Il a fallu concilier l'objectif d'un traitement plus efficace avec la préservation de l'intégrité du système d'immigration en assurant une diligence raisonnable dans le traitement des demandes.

9. D'autres options de processus non automatisés ont-elles été envisagées?

Oui

[Points: +0]

10. Si des processus non automatisés ont été envisagés, pourquoi l'automatisation a-t-elle été l'option choisie?

Une analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces (FFPM) a été entreprise pour évaluer le bien-fondé de l'introduction d'un outil d'automatisation pour le programme des PTPD. Elle a révélé que l'automatisation permettrait une plus grande amélioration de la vitesse de traitement et une utilisation plus efficace des ressources du programme.

11. Quelle serait la conséquence du non-déploiement du système?

La prestation du service ne peut pas être effectuée en temps voulu ou de manière efficace

[Points: +2]

Profil de risque

12. Le projet fait-il l'objet d'un examen public approfondi (e.g.: en raison de préoccupations liées à la protection de la vie privée) et/ou de litiges fréquents?

Oui

[Points: +3]

13. Les clients de ce secteur d'activité sont-ils particulièrement vulnérables?

Non

[Points: +0]

14. Les enjeux des décisions de ce programme sont-ils très élevés?

Oui

[Points: +4]

15. Ce projet aura-t-il d'importantes répercussions sur le personnel, que ce soit en termes de nombre ou de rôle?

Non

[Points: +0]

16. L'utilisation du système entraînera-t-elle des difficultés pour les personnes en situation de handicap ou les accentuera-t-elle?

Non

[Points: +0]

Autorité de projet

17. Avez-vous besoin d'une nouvelle autorisation en termes de politiques pour ce projet ?

Non

[Points: +0]

À propos de l'algorithme

18. L'algorithme utilisé sera un secret (commercial)

Non

[Points: +0]

19. Le processus algorithmique sera difficile à interpréter ou à expliquer

Non

[Points: +0]

À propos de la décision

20. Veuillez décrire la ou les décisions qui seront automatisées.

Les demandes ordinaires font l'objet d'une évaluation favorable automatisée de leur recevabilité. Les outils ne peuvent rejeter des demandes ni en recommander le rejet. Les agents continuent d'examiner l'interdiction de territoire et prennent la décision finale pour toutes les demandes. Les demandes qui ne font pas l'objet d'une évaluation favorable automatisée de leur recevabilité sont triées automatiquement afin de garantir un traitement rapide par des agents possédant l'expertise requise.

21. La décision s'applique-t-elle à l'une ou l'autre des catégories ci-dessous (*Cochez toutes les réponses qui s'appliquent) :

Autre (veuillez préciser)

[Points: +1]

22. S'il vous plait décrire

Évaluation de l'incidence

23. Parmi les propositions suivantes, laquelle décrit le mieux le type d'automatisation que vous envisagez?

Automatisation partielle (le système facilitera la prise de décisions administratives en appuyant un agent au moyen d'évaluations, de recommandations, de décisions provisoires ou d'autres résultats)

[Points: +2]

24. Veuillez décrire le rôle du système dans le processus de prise de décisions.

Les outils identifient les demandes ordinaires qui feront l'objet d'un traitement simplifié et trient les demandes dans des bacs, selon leur niveau de complexité. Lorsqu'une demande est considérée comme une demande ordinaire pour un traitement simplifié, les outils peuvent uniquement déterminer que la demande est recevable. Les demandes plus complexes sont confiées à des agents qui les traitent manuellement et prennent une décision, comme auparavant. Les outils peuvent seulement arriver à une détermination positive de la recevabilité; ils ne peuvent pas en déterminer l'irrecevabilité ni la recommander. Ils n'évaluent pas l'interdiction de territoire ni ne rendent de décisions finales, mais les problèmes connus d'interdiction de territoire font partie des critères de triage pour s'assurer que les demandes complexes sont immédiatement triées aux agents ayant l'expertise requise pour effectuer l'évaluation.

Toutes les évaluations d'interdiction de territoire continuent d'être effectuées par des agents, qui sont tenus d'examiner tous les renseignements pertinents du dossier lors du traitement des demandes, y compris les renseignements fournis dans des documents supplémentaires. Les agents prennent la décision définitive concernant toutes les demandes.

Chaque demande continue de faire l'objet d'une évaluation individualisée.

Aucune intelligence artificielle ni apprentissage automatique n'ont été utilisés pour bâtir ces outils. Ils reposent entièrement sur des règles créées par le personnel d'IRCC en fonction des critères de recevabilité du programme.

Les règles ne peuvent être divulguées au public afin de préserver l'intégrité du système d'immigration.

25. Le système prendra-t-il des décisions ou effectuera-t-il des évaluations qui exigent du jugement ou de la discrétion?

Oui

[Points: +4]

26. Veuillez décrire les critères utilisés pour évaluer les données des clients et les procédures appliquées pour les traiter.

La qualité des données des clients est évaluée pour vérifier si des valeurs sont manquantes, incomplètes, périmées, incohérentes, dignes de confiance ou soulèvent d'autres enjeux. Les données de faible qualité ne sont pas utilisées. Les règles utilisées par les outils sont soigneusement vérifiées pour s'assurer qu'ils sont pertinents et raisonnables et qu'ils ne présentent pas d'éventuels biais. Les outils et leurs résultats de triage seront examinés en fonction des considérations liées à l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS plus).

27. Veuillez décrire le résultat produit par le système et les renseignements pertinents nécessaires à l'interprétation dans le contexte de la décision administrative.

Pour les demandes ordinaires qui font l'objet d'une décision favorable automatisée de la recevabilité, les données sont envoyées directement au Système mondial de gestion des cas (SMGC) pour consigner cette approbation. Pour toutes les demandes, une feuille de calcul Excel est transmise aux agents chargés du traitement, indiquant le résultat du triage pour chaque demande et fournissant des renseignements importants de la demande que les agents examinent lorsqu'ils prennent une décision, ce qui leur évite d'avoir à chercher ces renseignements dans le SMGC. Les agents ne limitent pas leur examen au contenu de la feuille de calcul. Ils continuent d'examiner tous les renseignements pertinents de la demande et les documents qui l'accompagnent pour prendre une décision éclairée. Le résultat du triage et les autres renseignements contenus dans la feuille de calcul sont présentés de manière neutre afin d'éviter d'influencer les décisions des agents. Les agents sont soigneusement formés à la manière d'utiliser les résultats et au fait de ne jamais les laisser se substituer à leur évaluation individuelle de chaque demande.

Les feuilles de calcul ne peuvent être divulguées au public afin de préserver l'intégrité du système d'immigration.

28. Le système effectuera-t-il une évaluation ou une autre activité qui ne serait autrement pas réalisée par un humain?

Oui [Points: +2]

29. Si oui, veuillez décrire la ou les fonctions pertinentes du système.

Les outils effectueront une analyse plus rapide des renseignements disponibles et résumeront les résultats pour les décideurs.

30. Le système est-il utilisé par une partie de l'organisation différente de celle à laquelle appartiennent ceux qui l'ont développé?

Oui [Points: +4]

31. Les incidences découlant de la décision sont-elles réversibles?

Réversible [Points: +1]

32. Combien de temps les incidences de la décision dureront-elles?

Certaines incidences peuvent durer quelques mois ou plus longtemps. [Points: +2]

33. Veuillez indiquer pour quelle raison les incidences découlant de la décision sont (selon l'option sélectionnée ci-dessus).

Les clients dont la demande est refusée disposent de 90 jours pour présenter une nouvelle demande. De plus, le demandeur dont la demande a été refusée dispose d'un recours en contrôle judiciaire devant la Cour fédérale. IRCC approuve les demandes de nombreux clients ayant des refus antérieurs. L'incidence de la plupart des refus n'est pas permanente. Il convient toutefois de prendre note que les outils ne feront qu'automatiser l'approbation de la recevabilité; ils ne prendront ni ne recommanderont aucune décision d'irrecevabilité. Par conséquent, les outils eux-mêmes n'ont pas d'incidence négative.

34. Les incidences de la décision sur les droits ou libertés des personnes seront probablement

les suivantes :
Incidence faible ou nulle

[Points: +1]

35. Veuillez indiquer pour quelle raison les incidences découlant de la décision sont (selon l'option sélectionnée ci-dessus).

Les outils évaluent les éléments de données des demandes reçues afin de trier les demandes en fonction de leur complexité et d'automatiser les décisions favorables concernant la recevabilité pour les demandes peu complexes. Les outils devraient avoir une faible incidence sur les droits et libertés des personnes, car ils ne seront utilisés que pour trier les demandes et faciliter les approbations.

Pour garantir l'équité et la transparence, les règles des deux outils reposent uniquement sur des éléments de données ayant un lien clair avec les exigences législatives et réglementaires, et les outils ne rejettent jamais les demandes ni n'en recommandent le rejet. Tous les refus continuent d'être effectués par des agents, conformément à la pratique actuelle. Toutes les demandes dont la recevabilité ne peut être approuvée automatiquement par les outils feront l'objet d'une évaluation complète par les agents, conformément aux pratiques habituelles. Dans le cas des demandes dont la décision favorable concernant la recevabilité est automatisée, les outils déterminent uniquement que la demande est recevable, avant qu'elle ne soit envoyée à un agent pour vérifier l'interdiction de territoire du demandeur et rendre la décision finale. Ainsi, même dans les cas où les outils approuvent la recevabilité, les agents continuent à prendre toutes les décisions finales.

Les agents sont formés afin de ne pas laisser les résultats du triage influencer leurs décisions. En outre, le guide de l'utilisateur énonce de manière explicite que les bacs de triage constituent des groupements administratifs afin de faciliter le traitement et qu'ils ne fournissent aucune indication du niveau de risque du client. Ces mesures atténuent le risque que les agents soient indûment influencés par les résultats des outils (ce que l'on appelle le « biais d'automatisation »).

Un processus continu d'assurance de la qualité a été mis en place pour vérifier si les agents prennent les mêmes décisions favorables concernant la recevabilité que les outils. Ce processus garantit que les outils n'introduisent pas de biais.

Comme garantie supplémentaire, les règles des deux outils font l'objet d'un processus d'examen approfondi. Avant leur mise en oeuvre, et à intervalles réguliers par la suite, les règles sont examinées par des agents expérimentés, des experts dans les domaines du droit, des politiques et de la science des données, ainsi que par des cadres supérieurs, afin de s'assurer qu'elles sont logiques, compréhensibles, non discriminatoires et harmonisées avec les critères de recevabilité établis. Une surveillance régulière et des mesures d'assurance de la qualité aident également à veiller à ce que les outils fonctionnent comme prévu, ainsi qu'à détecter rapidement et à atténuer toute incidence négative imprévue, comme les biais ou la discrimination.

36. Les incidences de la décision sur l'égalité, la dignité, la vie privée et l'autonomie des personnes seront probablement :

Incidence faible ou nulle

[Points: +1]

37. Veuillez indiquer pour quelle raison les incidences découlant de la décision sont (selon l'option sélectionnée ci-dessus).

Toutes les règles des outils sont soigneusement vérifiées pour éviter tout biais éventuel. Les outils feront également l'objet d'une évaluation en vertu de l'ACS Plus. Les considérations relatives à la protection des renseignements personnels sont prises en compte dès le début de la conception. Les outils ne tiennent compte que des renseignements sur le client qui sont pertinents et raisonnables dans le contexte des exigences législatives et réglementaires du programme.

On s'attend à ce que les outils aient une incidence faible ou nulle, car ils seront uniquement utilisés pour trier les demandes et automatiser certaines décisions favorables concernant la recevabilité.

38. Les incidences de la décision sur la santé et le bien-être des personnes seront probablement les suivantes :

Incidence faible ou nulle

[Points: +1]

39. Veuillez indiquer pour quelle raison les incidences découlant de la décision sont (selon l'option sélectionnée ci-dessus).

On s'attend à ce que les outils aient une incidence faible ou nulle sur la santé et le bien-être des personnes, car ils seront uniquement utilisés pour trier les demandes et automatiser certaines décisions favorables concernant la recevabilité.

40. Les incidences de la décision sur les intérêts économiques des personnes seront probablement les suivantes :

Incidence faible ou nulle

[Points: +1]

41. Veuillez indiquer pour quelle raison les incidences découlant de la décision sont (selon l'option sélectionnée ci-dessus).

On s'attend à ce que les outils aient une incidence faible ou nulle sur les intérêts économiques des personnes, car ils seront uniquement utilisés pour trier les demandes et automatiser certaines décisions favorables concernant la recevabilité. Les outils ne peuvent rejeter des demandes ou en recommander le rejet.

42. Les incidences de la décision sur la pérennité d'un écosystème environnemental seront probablement les suivantes :

Incidence faible ou nulle

[Points: +1]

43. Veuillez indiquer pour quelle raison les incidences découlant de la décision sont (selon l'option sélectionnée ci-dessus).

On s'attend à ce que les outils aient une incidence faible ou nulle sur l'environnement, car ils seront uniquement utilisés pour trier les demandes et automatiser certaines décisions favorables concernant la recevabilité.

À propos des données - A. Source des données

44. Le système de décision automatisé utilisera-t-il des renseignements personnels comme données d'entrée?

Oui

[Points: +4]

- 45. Avez-vous vérifié que l'utilisation des renseignements personnels est limitée à ce qui est directement lié à la prestation d'un programme ou d'un service?**
Oui [Points: +0]
- 46. Les renseignements personnels des individus sont-ils utilisés dans un processus décisionnel qui affecte directement ces individus?**
Oui [Points: +2]
- 47. Avez-vous vérifié si le système utilise les renseignements personnels d'une manière compatible avec: (a) les fichiers de renseignements personnels (FRP) et évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) de vos programmes ou (b) les modifications prévues ou mises en oeuvre des FRP ou des EFVP qui tiennent compte des nouveaux usages et processus?**
Oui [Points: +0]
- 48. Veuillez énumérer les numéros de fichiers FRP pertinents.**
PPU 068
- 49. Quelle est la classification de sécurité la plus élevée des données d'entrée utilisées par le système? (N'en choisir qu'une seule)**
Protégé B/Protégé C [Points: +3]
- 50. Qui contrôle les données?**
Gouvernement fédéral [Points: +1]
- 51. Les données utilisées par le système proviendront-elles de plusieurs sources différentes?**
Oui [Points: +4]
- 52. Le système aura-t-il besoin de données d'entrée provenant d'un appareil connecté à Internet ou à la téléphonie? (P. ex., internet des objets, un Capteur)**
Non [Points: +0]
- 53. Le système interagira-t-il avec d'autres systèmes des TI?**
Oui [Points: +4]
- 54. Qui a recueilli les données utilisées pour préparer le système?**
Votre institution [Points: +1]
- 55. Qui a recueilli les données d'entrée utilisées par le système?**
Votre institution [Points: +1]
- 56. Veuillez décrire les données d'entrée collectées et utilisées par le système, leur source et leur méthode de collecte.**
Les données sont principalement constituées de renseignements fournis directement par les clients dans leur demande et documents à l'appui. Des renseignements médicaux sont obtenus auprès du médecin désigné qui effectue l'examen médical aux fins de l'immigration du client. IRCC obtient de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) les dossiers des mesures d'exécution concernant les personnes ayant fait l'objet d'un contrôle à un point d'entrée ou d'une enquête dans un bureau intérieur. IRCC obtient également des renseignements recueillis par des organismes d'application de la loi ou des organismes d'enquête canadiens ou étrangers sur des personnes dont l'entrée au Canada serait dangereuse pour la sécurité du pays. IRCC obtient des renseignements supplémentaires d'autres pays, principalement

des États-Unis, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, afin de mieux établir l'identité des étrangers et d'obtenir des renseignements autrement inconnus sur les clients pour faciliter la prise de décisions.

À propos des données - B. Type de données

57. Le système exigera-t-il l'analyse de données non structurées pour faire une recommandation ou prendre une décision?

Oui [Points: 0]

58. De quel type de données non structurées s'agit-il (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent)?

Fichiers audio et textuels [Points: +2]

Section 3.2: Questions et réponses liées aux mesures d'atténuation

1. Intervenants internes (institutions fédérales et fonction publique fédérale)

Oui [Points: +1]

2. Quels intervenants internes avez-vous consulté?

Politique et planification stratégiques

Politique du programme

Services légaux

Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Services des communications

Expérience client / Gestion de la relation client

Autre (décrire)

Gouvernance des données

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

3. S'il vous plaît décrire

Gestion des risques pour l'intégrité

Sécurité de la TI

Réseau centralisé

Gestion du changement

4. Intervenants externes (groupes d'autres secteurs ou administrations)

Oui [Points: +1]

5. Quels intervenants externes avez-vous consulté?

Milieu universitaire

Autre (décrire)

Agents négociateurs

Gouvernements d'autres administrations

6. S'il vous plaît décrire

Avocats spécialisés en immigration

Élimination des risques et mesures d'atténuation - Qualité

des données

7. Disposez-vous de processus documentés pour tester les jeux de données en fonction de biais et d'autres résultats inattendus? Par exemple, ceci pourrait inclure une expérience dans l'application de cadres, de méthodes, de lignes directrices ou d'outils d'évaluation.

Oui [Points: +2]

8. Cette information est-elle publiquement disponible?

Non [Points: +0]

9. Avez-vous élaboré un processus permettant de documenter la façon dont les problèmes de qualité des données qui seront résolus pendant le processus de conception?

Oui [Points: +1]

10. Cette information est-elle publiquement disponible?

Non [Points: +0]

11. Avez-vous entrepris une analyse comparative entre les sexes plus des données?

Oui [Points: +1]

12. Cette information est-elle publiquement disponible?

Non [Points: +0]

13. Dans votre établissement, existe-t-il des responsables de la conception, du développement, de la maintenance et de l'amélioration du système?

Oui [Points: +2]

14. Disposez-vous d'un processus documenté pour gérer le risque que des données périmées ou non fiables soient utilisées pour prendre une décision automatisée?

Oui [Points: +2]

15. Cette information est-elle publiquement disponible?

Non [Points: +0]

16. Les données utilisées pour ce système seront-elles affichées sur la portail du gouvernement ouvert?

Non [Points: +0]

Élimination des risques et mesures d'atténuation - Équité procédurale

17. La piste de vérification permet-elle de déterminer les pouvoirs ou les pouvoirs délégués prévus par la loi?

Oui [Points: +1]

18. Le système fournit-il une piste de vérification qui enregistre toutes les recommandations ou décisions prises par le système?

Oui [Points: +2]

19. Est-ce que tous les points de décision clés peuvent être identifiés dans la piste de vérification?

Oui [Points: +2]

20. Est-ce que toutes les décisions clés sont liées à une législation, politique ou à une procédure pertinente?
Oui [Points: +1]
21. Avez-vous un journal détaillant toutes les modifications apportées au modèle et au système?
Oui [Points: +2]
22. Est-ce que la piste de vérification indique tous les points de décision pris par le système?
Oui [Points: +1]
23. La piste de vérification générée par le système peut-elle être utilisée pour aider à produire une notification de la décision (y compris un énoncé des motifs ou une autre notification) au besoin?
Oui [Points: +1]
24. La piste de vérification permet-elle de déterminer précisément quelle version du système a été utilisée pour chaque décision qu'elle appuie?
Oui [Points: +2]
25. La piste de vérification indique-t-elle qui est le décideur autorisé?
Oui [Points: +1]
26. Le système est-il en mesure de justifier ses décisions ou ses recommandations au besoin?
Oui [Points: +2]
27. Avez-vous un processus en place pour accorder, surveiller et révoquer l'autorisation d'accès au système?
Oui [Points: +1]
28. Avez-vous un mécanisme pour recueillir les commentaires des utilisateurs du système?
Oui [Points: +1]
29. Avez-vous un processus de recours prévu ou établi pour les clients qui souhaitent contester la décision?
Oui [Points: +2]
30. Le système permet-il à une personne de passer outre aux décisions du système?
Oui [Points: +2]
31. Avez-vous un processus en place pour consigner les cas où des dérogations ont été effectuées?
Oui [Points: +1]
32. Avez-vous des processus en place pour enregistrer les modifications apportées au fonctionnement ou au rendement du système?
Oui [Points: +2]
33. Avez-vous préparé un dossier conceptuel à l'intention du Comité d'examen de l'architecture d'entreprise du gouvernement du Canada?
Non [Points: +0]

Élimination des risques et mesures d'atténuation - Confidentialité

34. Si votre système utilise ou crée des renseignements personnels, avez-vous entrepris une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée ou révisé une évaluation existante?

Non

[Points: +0]

35. Avez-vous entrepris d'autres types d'évaluations de la protection de la vie privée pour votre projet d'automatisation? Veuillez décrire toute mesure pertinente.

Oui. Une évaluation des besoins en matière de protection de la vie privée a été réalisée afin d'évaluer ces besoins dans le cadre de cette initiative et de déterminer les mesures à prendre. Une évaluation de la protection des renseignements personnels pour ce modèle a été élaboré pour décrire les mesures de protection des renseignements personnels mises en oeuvre pour ces outils. L'avis de confidentialité figurant sur les formulaires de demande sera mis à jour pour informer les clients que ces outils seront utilisés pendant le traitement de leur demande. Un avis a été publié sur le Web le jour du lancement des outils afin que les clients de l'arrière puissent être informés de l'utilisation de ces outils dans le cadre du traitement de leur demande. Les fichiers de renseignements personnels étaient déjà à jour.

36. Avez-vous conçu et intégré la sécurité et la confidentialité dans vos systèmes dès la phase de conception du projet?

Oui

[Points: +1]

37. Les informations sont-elles utilisées dans un système fermé (c'est-à-dire sans connexion à Internet, Intranet ou tout autre système)?

Non

[Points: +0]

38. Si le partage de renseignements personnels est impliqué, un accord ou un arrangement avec des garanties appropriées a-t-il été établi?

Non

[Points: +0]

39. Allez-vous dépersonnaliser les renseignements personnels utilisés ou établis par le système à tout moment du cycle de vie?

Non

[Points: +0]